

Deuil national



Conformément à un décret du président de la République, les dimanche 15 novembre, lundi 16 novembre et mardi 17 novembre 2015 seront jours de deuil national afin de rendre hommage aux victimes des attentats commis à Paris le 13 novembre 2015.

L'ensemble des Français doit pouvoir se joindre à cet hommage. Les employeurs ont été invités à permettre à leurs salariés d'y participer.

Un moment de recueillement sera organisé lundi 16 novembre, à 12 heures, permettant aux agents des services publics de s'associer à cet hommage.

Enfin, les drapeaux seront mis en berne sur les bâtiments et édifices publics jusqu'au mardi 17 novembre inclus.

Circulaire du 14 novembre 2015 relative aux jours de deuil national en hommage aux victimes des attentats commis à Paris le 13 novembre 2015 :

http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20151115&numTexte=3&pageDebut=21361&pageFin=21361